

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-343-413 du 27/02/06

AVANCEMENT A LA 1^{ère} CLASSE DU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Références : - Art 58 de la loi 84-16 du 12 janvier 1984
- Art 37 du décret n° 83-1033 modifié du 3 décembre 1983
- Titre IV, Art 16 à 21 du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 (n°2006-036G)

Destinataires : Etablissements publics

Affaire suivie par : Mme GALZY Tel : 04 42 91 72 41 - Fax : 04 42 91 70 06
Mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire précise les conditions requises pour bénéficier d'un avancement à la 1^{ère} classe du grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire, la procédure à suivre et le calendrier de mise en oeuvre.

I - CONDITIONS REQUISES

Au termes de l'article 37 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983, peuvent être promus au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 1^{ère} classe, au choix, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 2^{ème} classe qui remplissent les conditions suivantes :

- ⇒ être au 6^{ème} échelon,
- ⇒ avoir accompli au moins 2 ans et 6 mois de services effectifs au 6^{ème} échelon.

II - PROCEDURE

Les attachés principaux d'administration scolaire et universitaire remplissant les conditions sont inscrits sur la liste des agents promouvables publiée en annexe 4.

Toutefois, afin de permettre à la commission administrative paritaire de procéder à un examen approfondi, ils devront obligatoirement compléter et signer les fiches de renseignements sur les carrières et les postes occupés au cours des cinq dernières années qui figurent en annexes 1 et 2.

Les chefs d'établissement apposeront également leur signature sur les documents, après les avoir vérifiés et donneront leur avis motivé en annexe 3.

Les présidents d'université ainsi que les directeurs des grands établissements joindront un organigramme détaillé situant la place de chaque candidat au sein de leur établissement, en indiquant clairement le nombre de personnes pour lesquelles l'agent est le primo-notateur. Les commissions paritaires d'établissement seront obligatoirement consultées pour les agents exerçant en université.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'examen de la situation des agents promouvables exerçant en ZEP et établissements sensibles.

III - CALENDRIER

Les deux fiches de renseignements et l'avis motivé du supérieur hiérarchique devront impérativement être adressées à la DIPA, bureau de gestion des personnels de catégorie "A" avant le **17 mars 2006**, délai de rigueur.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces instructions à la connaissance des personnels concernés placés sous votre autorité et de respecter le calendrier fixé.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

♦ niveau de qualification des personnels encadrés :

- catégorie A :
- catégorie B :
- catégorie C :

♦ Capacité de conception que réclame le poste :
 (indiquer la nature exacte des fonctions ou faire apparaître la capacité de conception que réclame le poste).

En cas de fonctions nécessitant des compétences spécifiques, le chef de service devra les expliciter par des éléments objectifs et quantifiables en joignant la **fiche de poste** dûment signée.

III. POSTES ANTERIEURS

A ne remplir qu'en cas de mutation ou de changement de fonctions prononcé au cours des 5 dernières années.

QUALITE (*)	SERVICE OU ETABLISSEMENT	DATES	OBSERVATIONS

(*) Indiquer la nature exacte des fonctions assumées.

Signature de l'agent :

Signature du chef d'établissement :



N° 2006-036G
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
R E C T O R A T
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS
Personnel administratif de cat. "A"

ANNEXE 2

TABLEAU D'AVANCEMENT
au grade d'APASU 1^{ère} classe pour l'année 2006
CARRIERE (à remplir par l'agent)

NOM - Prénom :

Etablissement :

1) ancienneté (au 31/12/2006)	
- ancienneté dans le grade d'APASU 2 ^{ème} classe ans mois jours
- ancienneté dans l'échelon ans mois jours
2) note professionnelle	
Année 2003..... / 20
Ecart 2005 (de - 5 à + 5)
3) accès dans le grade actuel par examen professionnel	année.....
4) accès par concours dans le corps des AASU ou dans un corps de cat. "A" de la Fonction Publique	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
5) fonctions exercées durant les 5 dernières années (compléter l'annexe 2)	
- chef de service (rectorat, I.A., enseignement supérieur) CROUS : directeur de plusieurs unités de gestion	depuis le
- chef de bureau (rectorat, I.A., enseignement supérieur) CROUS : directeur d'une unité de gestion	depuis le
- agent comptable : établissement du 2 ^o degré	depuis le
- gestionnaire matériel : établissement du 2 ^o degré	depuis le
- fonctions spécifiques : joindre la fiche de poste	depuis le

Signature de l'agent :

Signature du chef d'établissement :



N° 2006-036G
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS
Personnel administratif de cat. "A"

ANNEXE 3

PROPOSITIONS MOTIVEES DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

⇒ Avis du chef d'établissement ou de service :

Favorable Défavorable

A _____ le _____ SIGNATURE :

Nom et qualité du signataire

Vu et pris connaissance

A _____ le _____ Signature de l'agent :



N° 2006-036G
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
R E C T O R A T
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS
Personnel administratif de cat. "A"

ANNEXE 4

**Liste des agents promouvables au tableau d'avancement
au grade d'APASU 1^{ère} classe au titre de l'année 2006**

Mme BERTON Sylviane
M. BIANCHETTA Philippe
Mlle BOITEUX Josiane
Mme BOURGEOIS Colette
Mme BOUSSAT Anne-Marie
Mme CASANO Annie
Mme CHARLES Christiane
Mme DERET Sylvie
M. DESCHAMPS Alain
M. DJIBEDJIAN Jean-Marie
M. DURAND Robert
M. ETTORI Pierre-Paul
M. GAINI Gille
Mme GANZIN Paule
M. GIUGLARIS Emile
Mme HAMMERLI Maryvonne
Mlle HERNANDEZ Elyette
Mme JOSEPH Michèle
M. LACROUTE Jean-Michel
M. LAURENT Dominique
Mme LEININGER Catherine
M. LIBERA Jacques
M. LUZI Paul
Mme MAUPRE Michèle
Mlle MAURICE Joëlle
Mme MAYRAS Claire
Mme MONARD Nadine
M. MONCHAMBERT Jean-Marie
Mme MOULY Muriel
Mme REYNIER Chantal
Mme ROUILLE Chantal
Mme SOUTRENON Michèle
Mme STEINMETZ Muriel
Mme TACHOT Arlette
Mme THIMONIER Myriam
Mme VINCENT Noëlle